



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Jeudi 8 avril 2021

PRESENTS : 24 titulaires

BERNAT Georges - BOUTTET Ludovic - BRAY Christian - CHERBLAND Henri - CLEMENT Françoise - DAVAL Marius - DEGOUTTE Vincent - FLEURY Maxime - FRAISE Dominique - GERY Françoise - GOFFOZ Alain - GUILLOT Lucien - MANGAVEL Philippe - MATHELIN Sandra - MAYERE Dominique - MIGNERY Dominique - MURON Marie-Christine - PALLANCHE Brigitte - PERROTON Sébastien - PETITBOUT Paul - RATHIER Sébastien - RAYMOND Jean-Claude - SAPEY Emmanuel - SIMON Frédéric

ABSENT : Gilles FAVREAU

ABSENT EXCUSE : Philippe DUCREUX (Commune de Luré)

POUVOIRS : 4

Bruno PRADIER (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Jean-Claude RAYMOND (Commune de St Germain Laval)

Frédéric BRUSQ (Commune de St Georges de Baroille) a donné pouvoir à Ludovic BOUTTET (Commune de St Georges de Baroille)

Pascal CHAVANNE (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à (Commune de St Germain Laval)

Céline GIRARD (Commune de Pommiers) a donné pouvoir à Henri CHERBLAND (Commune de Pommiers)

SECRETARE DE SEANCE : Marie-Christine MURON (Commune de St Germain Laval)

TITULAIRES PRESENTS : 24

SUPPLEANT votant : 0 POUVOIRS : 4 VOTANTS : 28

Après désignation du secrétaire de séance, le président ouvre la séance, fait l'appel des conseillers communautaires et vérifie le quorum.

Il propose de rajouter 2 questions à l'ordre du jour :

1°) SCOT - Avis sur la fusion des périmètres des SCOT du Nord du Département de la Loire

2°) Maison de Santé - Demande de remise pour les frais de ménage

Le conseil à l'unanimité accepte le rajout des deux questions.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est approuvé à l'unanimité et sans réserve.

1. FINANCES

1.1 Facturation des cours de musique et danse pour le troisième trimestre 2020-2021

Monsieur le Vice-président explique à l'assemblée qu'en raison de la crise sanitaire qui perdure, des dernières annonces gouvernementales et donc des restrictions concernant le déroulement en présentiel des cours de musique et danse, il convient de définir les modalités de facturation de ces cours pour le troisième trimestre.

A l'unanimité, l'assemblée se prononce pour la gratuité des cours de danse et batterie pour les enfants et ce, pour le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

1.2 Contribution au fonds solidarité logement- Participation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est une des actions principales du Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD). Il apporte son soutien aux ménages ligériens pour faire face aux frais d'accès ou de maintien dans un logement (impayés de loyer, d'énergie) et finance également des mesures d'accompagnement social au logement (ASLL).

Il est demandé que la CCVAI participe à hauteur de 0.20 € par habitant afin de contribuer au fonctionnement du dispositif pour l'année 2021.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la participation de la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable au financement du FSL pour l'année 2021 à hauteur de 0.20 € par habitant,

1.3 Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les différents taux appliqués par la CCVAI, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : rappel taux actuel 7.59 %

Taxe foncière (non bâti) : rappel taux actuel 5.79 %

Contribution Foncière des Entreprises : rappel taux actuel 23.14%

Produit fiscal attendu sans modification des taux : 1 644 815 €

*Taxe enlèvement des ordures ménagères

Taux actuel : 9.20 %

Produit attendu sans changement de taux : 500 053 €

A l'unanimité, l'assemblée décide de ne pas modifier les taxes directes :

Taxe foncière (bâti) : taux 7.59 %

Taxe foncière (non bâti) : taux 5.79 %

Contribution Foncière des Entreprises : taux 23.14%

*Taxe enlèvement des ordures ménagères

Taux : 9.20 %

1.4 Approbation des comptes de gestion de Madame la Trésorière Principale et des Comptes Administratifs 2020 et des affectations de résultats

Il a été demandé au conseil communautaire de voter les différents comptes de gestion, administratifs et les affectations de résultats.

Georges BERNAT, Président sort à 20h 30

Monsieur le RAYMOND, Vice-président invite le conseil communautaire à débattre et à voter sur les différents budgets.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les différents comptes de gestion, administratifs et les affectations de résultats des budgets suivants :

- **ZA Grandes Terres**
- **Cuisine centrale**
- **Bassin versant de l'Aix**
- **Déchets ménagers**
- **Maison de santé**
- **SPIC Réseau de chaleur**
- **Communauté de communes**

Après le vote, le Président revient et reprend la présidence.

1.5 Vote des différents budgets pour l'année 2021 (fonctionnement et investissement)

Monsieur le Président présente à l'assemblée les différents budgets.

Il indique qu'il faut enlever sur le budget Bassin Versant, section investissement les comptes 4581 et 4582. Le paiement a lieu en fonctionnement. Une convention de travaux sera doc signée, notamment avec CCPU pour 2021. Une comptabilité analytique devra être tenue strictement et avec rigueur tant techniquement qu'administrativement. Il sera en outre demandé à CCPU une provision dès le début des travaux pour un montant de 40 000 €.

Il ajoute que la participation des fonds de concours a été augmentée de 30 000 € sur proposition du bureau. Il va donc falloir se poser la question sur l'accompagnement de certains projets communaux et faire un règlement d'attribution.

- **ZA Grandes Terres**
- **Cuisine centrale**
- **Bassin versant de l'Aix**
- **Déchets ménagers**
- **Maison de santé**
- **SPIC Réseau de chaleur**
- **Communauté de Communes**

A l'unanimité, l'assemblée adopte les budgets ci-dessus pour l'année 2021 (fonctionnement et investissement).

1.6 SCOT

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

que les deux Présidents des syndicats de SCOT, que sont Le SYEPAR et le syndicat mixte du SCOT Loire Centre, ainsi que les cinq Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Nord du département de la Loire, que sont Charlieu Belmont Communauté, Roannais Agglomération, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU), la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI), et la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER), ont engagé une réflexion sur un projet de fusion des périmètres des SCOT du Nord du département de la Loire afin d'assurer une mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement,

que le Nord du département de la Loire compte trois périmètres de SCOT : le SCOT du Bassin de vie du Sornin porté par Charlieu Belmont Communauté, le SCOT Roannais porté par le SYEPAR dont les EPCI membres sont la CCPU et Roannais Agglomération et le SCOT Loire Centre dont les EPCI membres sont la CVAI et la COPLER,

que la fusion des trois périmètres de SCOT, pour ne créer qu'un seul périmètre d'un seul tenant et sans enclave couvrant les cinq EPCI du Nord du département de la Loire, a une réelle pertinence car elle permettrait une planification cohérente de l'aménagement de l'espace, à l'échelle d'un bassin de vie, adaptée notamment aux besoins et usages des habitants en matière d'emploi, de déplacements, de zone de chalandise des commerces, de services et d'équipements,

que les aires urbaines, d'attraction de la Ville de Roanne et de bassin de vie définis par l'INSEE, dont les cartes sont fournies en annexe, démontrent la cohérence de ce périmètre de SCOT couvrant le Nord du département de la Loire, qui regrouperait 5 EPCI composés de 104 communes et près de 149 000 habitants,

que Madame la Préfète de la Loire est compétente pour arrêter le nouveau périmètre de SCOT et qu'elle dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la proposition pour répondre,

Monsieur le Président ajoute qu'il y aura une étude évaluée à environ 30 000 €. Le coût sera réparti au nombre d'habitants.

Il a été demandé au conseil communautaire de :

-Emettre un avis favorable au regroupement des trois périmètres de SCOT, pour ne créer qu'un seul périmètre couvrant les cinq établissements publics de coopération intercommunale du Nord du département de la Loire, que sont Charlieu Belmont communauté, Roannais Agglomération, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, la Communauté de Communes de Vals d'Aix et Isable, et la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône,

-Autoriser le Président ou à son représentant à engager toutes les démarches relatives à cette fusion des périmètres des SCOT Nord ligériens,

-Communiquer ce projet à Madame la Préfète de la Loire afin qu'elle engage les démarches nécessaires à la validation de ce nouveau périmètre de SCOT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Emet un avis favorable au regroupement des trois périmètres de SCOT, pour ne créer qu'un seul périmètre couvrant les cinq établissements publics de coopération intercommunale du Nord du département de la Loire, que sont Charlieu Belmont communauté, Roannais Agglomération, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, la Communauté de Communes de Vals d'Aix et Isable, et la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône,
- Autorise le Président à engager toutes les démarches relatives à cette fusion des périmètres des SCOT Nord ligériens,
- Et à communiquer ce projet à Madame la Préfète de la Loire afin qu'elle engage les démarches nécessaires à la validation de ce nouveau périmètre de SCOT.

1.7 MAISON DE SANTE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a rencontré, à leur demande, les professionnels de santé de Saint Germain Laval au sujet d'une volonté de leur part de changer les modalités de répartitions des charges. Il précise que nous sommes en attente de leur proposition.

Il ajoute que les professionnels de santé souhaitent une remise des charges de nettoyage du bâtiment effectué par l'entreprise pendant les deux mois de fermeture en mars et avril 2020 du fait de la crise sanitaire. Coût 1 363.20 €

Il est demandé l'avis du conseil communautaire pour l'attribution d'une remise des frais de ménage lors du 1^{er} confinement.

Les conseillers communautaires font remarquer que c'est une maison médicale et non pas une maison de santé de part leur mode de fonctionnement. De plus il est indiqué que les professionnels de santé ont eu soit des aides par l'Etat soit ont travaillé.

A l'unanimité, l'assemblée refuse de prendre en charge les frais de ménage lors du 1^{er} confinement (COVID-19 en 2020).

2 ENFANCE JEUNESSE

2.1 Fonctionnement Multi accueil

Monsieur le Président informe l'assemblée que lors de la 1^{ère} consultation de la DSP pour le multi accueil, la commission a été obligée de déclarer la procédure infructueuse et qu'une 2^{ème} consultation, avec les mêmes conditions, a été relancée.

Dans le cas, où cette deuxième consultation s'avérerait à nouveau infructueuse, il sera demandé au conseil communautaire de réfléchir sur un autre mode de fonctionnement à compter du 1^{er} août 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil communautaire a pris acte de 5 décisions du Président :

DEC2021_013

D'approuver la convention n°2021003DEPRCO proposée par l'Etablissement Public (EP) Loire pour l'occupation provisoire par la CCVAI et la COPLER de parcelles appartenant à EP Loire en vue de la gestion de la base d'aviron. Cette autorisation est accordée pour une durée de 3 ans, à compter du 01/01/2021.

DEC2021_014

De solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la restauration de ripisylve sur l'Isable du pont de la RD8 à la confluence avec l'Aix pour un montant de travaux de 75 208 à 50 % soit 37 604 € de subvention.

DEC2021_015

De solliciter le soutien financier de l'Etat pour l'Espace France Services :

1°) Au titre du FNADT

2°) Au titre du FIO

pour l'année 2021 par une subvention au taux maximum de 25 % des dépenses de fonctionnement réalisées sur l'année passée avec un minimum :

1°) de 10 000 euros et un maximum de 17 500 euros pour le FNADT

2°) et pour le Fonds Inter Opérateurs.

DEC2021_016

De signer la convention de prestation de services avec Loire Forez Agglomération pour le transport de l'école de Saint Martin La Sauveté vers la piscine Aqualude de Montbrison et vice versa et les séances de natation sur la période du 19 mars 2021 au 6 mai 2021 inclus.

Montant pour 32 élèves : 1 284.80 €

DEC2021_017

De signer la convention de mise à disposition de Monsieur VIAL Baptiste avec l'association FC Val d'Aix dans le cadre de l'activité ados pour la période du 12 avril 2021 au 23 avril 2021, aux conditions suivantes :

Coût horaire sur la base des heures effectivement réalisées : 43% du SMIC

Remboursement frais de déplacement : selon tarif en vigueur (0.29 €/km)

Si prise de repas obligatoire : à la charge de la CCVAI

Monsieur le Président indique que devant la nouvelle fermeture des centres aérés, le service enfance jeunesse a fait un sondage pour connaître le nombre d'enfants du personnel prioritaire qui utilisera ledit centre.

Pour les ados, aucun enfant ; pour les 3 - 11 ans, actuellement 6-7 enfants sont inscrits, on attend demain matin le retour de Familles Rurales pour savoir si l'on ouvre ou pas la cuisine centrale.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 h 55.

Le prochain conseil communautaire est fixé au Jeudi 6 mai 2021 à 20 h.